

Le 20 septembre 2010

Monsieur Carol Hébert
Responsable section Transport
Ville de Gatineau
C.P. 1970, Succursale B
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

Objet : Troisième série de questions et de commentaires concernant le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes sur le territoire de la Ville de Gatineau (Dossier 3211-05-439)

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous une troisième série de questions et commentaires concernant l'étude d'impact du projet cité en objet.

Les réponses à ces questions et commentaires peuvent être regroupées dans un rapport distinct (addenda) déposé en vingt-cinq (25) copies. Vous devrez aussi déposer six (6) copies de ces documents sur support informatique. Les copies électroniques devront être en format PDF (Portable Document Format) et présentées comme il est décrit dans le document *Dépôt des documents électroniques de l'initiateur de projet*, produit par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Dans la lettre d'accompagnement, veuillez indiquer que les copies sur support informatique sont conformes aux documents format papier.

Climat sonore

QC-1 Veuillez répondre aux questionnements dont il a été question lors de la conférence téléphonique du 14 septembre dernier.

...2

Circulation

- QC-2** Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), il reste peut-être une légère imprécision concernant la circulation (QC-11, pages 13-14). Le lecteur doit présumer que le scénario 2031 concernant la bretelle de l'autoroute 5 tient compte de l'importante augmentation de logements et donc de demande. Mais comme on ne parle que de la baisse de l'achalandage consécutive à l'ouverture du boulevard des Allumettières, il n'est pas certain que cet aspect ait été pris en compte. En l'absence de description méthodologique, il nous faut croire sur parole la conclusion qui affirme que « le débit généré par la réalisation de la phase 2 de l'élargissement du chemin Pink (2031) va récupérer l'espace libéré par l'ouverture du boulevard des Allumettières et l'impact anticipé sur la bretelle de l'autoroute 5 sera presque minime ».
- QC-3** Pouvez-vous donner plus de détails sur les mesures qui seront mises en place pour contrôler la vitesse lorsque le chemin Pink sera élargi?

Milieus humides

- QC-4** La direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) tient à mentionner que le milieu humide MH2, de situation 2 (superficie supérieure à 0,5 ha), devra suivre la démarche éviter, minimiser et compenser. De plus, il serait souhaitable d'éviter ou minimiser les impacts indirects sur les milieux humides et tenir compte de l'intégrité des réseaux de drainage de l'eau de surface et des bandes riveraines du secteur.
- QC-5** Le parc de la Gatineau travaille actuellement sur un plan de développement des corridors verts. Étant donné la proximité entre le parc de la Gatineau et le projet, la direction régionale du MDDEP est d'avis que les compensations requises pour les pertes de milieux humides pourraient possiblement jouer le rôle de corridors verts dans le but d'atténuer les impacts cumulatifs dans ce secteur.

Autres

- QC-6** La direction régionale du MDDEP est d'avis qu'il aurait été préférable que l'initiateur privilégie le développement durable par la mise en place de mesures pour encourager le transport en commun et le covoiturage (par exemple, par une voie prioritaire pour les autobus et des stationnements aux arrêts d'autobus).

3

QC-7 Prévoyez-vous mettre en place des mesures pour le passage de la faune (par exemple, passages pour la petite faune en dessous du chemin élargi)?

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'M. Thériage'.

Marie-Claude Thériage